

CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 10 novembre 2022 à 20h30 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Budget Commune : décision modificative n° 2

Forêt : renouvellement de la certification PEFC

Budget Lotissement : écritures comptables pour clôture fin 2022

Bâtiment Mairie : demande de subvention DETR pour travaux d'isolation

Questions diverses

Fait à Le Gratteris, le 4 novembre 2022

Le Maire

Cédric LINDECKER

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022, à 20h30, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Cédric LINDECKER

Etaient présents : tous les conseillers sauf M. Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à M. Laurent SIMONIN. Mrs Albert DUCOULOUX et Jean-Paul DUREY sont absents.

Date de convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage de la liste des délibérations votées : 12 novembre 2022

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-Michel VANICAT pour remplir cette fonction.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ Budget Commune : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal décide les écritures suivantes :

Ouverture de crédits au compte 657341 pour un montant de 3500 €.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ renouvellement de la certification PEFC

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion arrivant à échéance le 31 décembre 2022. Le coût de l'adhésion est de 0.65 centimes par hectare, pour 107 ha, soit un montant de 69.55 € auquel on ajoute 20 € d'adhésion. Le Conseil Municipal décide de renouveler

son engagement à la certification PEFC pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, et s'engage à inscrire la contribution financière correspondante au Budget principal 2023.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5/ Budget Lotissement : écritures comptables pour clôture au 31-12-2022

Le maire indique que le budget Lotissement peut être clôturé fin 2022 après les décisions suivantes :

- **Décision modificative n°2** : virement de crédits effectué comme suit

Compte 65822/65 : + 137.27 €

Compte 65888/65 : + 0.36 €

Compte 605/011 : - 137.63 €

- **Clôture du Budget Lotissement (14631)** le 31/12/2022, en précisant que les retenues de garanties constatées pour un montant de 3468.63 € lors des travaux seront reprises sur le budget Commune (14600) en attendant qu'elles soient libérées, et que l'excédent d'un montant de 68 559.27 € sera repris au budget Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la clôture du Budget Lotissement au 31 décembre 2022 et les écritures comptables afférentes.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6/ demande de subvention DETR pour l'isolation du bâtiment Mairie : réfection de la toiture et changement de deux portes

Monsieur le Maire expose que le projet d'isolation du bâtiment Mairie : réfection de la toiture et changement de deux portes, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 29253.51 € HT soit 35 104.21 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) avec une majoration de 10 % si utilisation de bois local soit 40%).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Etat – DETR – montant prévisionnel : 11701 € au taux de 40 %

Fonds propres – commune – 23 405 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} trim. 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 29253.51 € HT

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses ...

Les conseillers, après avoir pris connaissance par e-mail du document, adoptent le RPQS 2021 (rapport sur le Prix et la Qualité du service eaux et assainissement)

Liste des délibérations prises lors de la séance du 10 novembre 2022

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Budget Commune : décision modificative n° 2
4. Forêt : renouvellement de la certification PEFC
5. Budget Lotissement : écritures comptables pour clôture fin 2022
6. Bâtiment Mairie : demande de subvention DETR pour travaux d'isolation

Liste des conseillers présents lors de cette séance

Sébastien BONNET, Jean BOSIA, Cédric LINDECKER, Lucie LONGO, Corinne TALTAVULL, Chantal PIREDDU, Laurent SIMONIN et Jean-Michel VANICAT.

Signatures**Date :**

Signature du Maire	Signature du secrétaire
Cédric LINDECKER	Jean-Michel VANICAT